Contenu principal:

Le service d'aide à la gestion des Archives communales du Sivom Alliance Nord-Ouest s'est lancé dans une série historique et thématique. Deuxième thème abordé, en février 2018 : l'histoire des sapeurs pompiers du territoire, du XIXe sicèle à nos jours.

Wambrechies

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest

La compagnie devant la mairie, début XX^e siècle

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « sauver ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant l'uniforme.

Le 6 février 1811, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

Intervention rue de Bondues, 1938

La 2nde Guerre mondiale

En avril 1941 sur les 43 hommes que compte la compagnie, 36 sont présents au corps et 7 sont prisonniers de guerre. Le lieutenant commandant Eugène Lemay, quant à lui, réside en France non occupée. 15 sapeurs-pompiers sont employés aux services de défense passive et de déblaiement. Ces derniers participent notamment en juin et juillet 1940 au déblaiement des décombres résultant de l'explosion du pont sur la Deûle (20 immeubles partiellement détruits et sept complètement). En novembre de la même année, un incendie éclate aux Ets Lestarquit, fabrique de chicorée. Les soldats pompiers de l'armée de l'air allemande interviennent pour éteindre le feu. Le maire les remerciera dans un courrier qu'il adresse au commandant de l'aviation pour « les féliciter de la promptitude à se rendre sur les lieux du sinistre la nuit, leur adresse à combattre le feu et le dévouement dont ils ont fait preuve dans le calme et l'organisation, maîtrisant ainsi le fléau en très peu de temps à la satisfaction de tous ».

Pour lutter contre les incendies, le corps dispose en plus d'une motopompe et de trois pompes à bras, d'une auto provenant de la récupération du matériel anglais que la Standkommandantur de Wambrechies leur a autorisé à remettre en marche. Il existe également une motopompe en bon état à la distillerie Claeyssens. En 1942, le camion de Maurice Clicq qui est aménagé pour le transport de blessés couchés sera réquisitionné au titre de la défense passive pour transporter la motopompe et les pompiers sur les lieux des incendies.

Les manifestations

La 1ère fête nationale est instituée en France le 14 juillet 1880. Elle ne sera célébrée à Wambrechies qu'à partir de 1882 par des remises de prix aux pompiers et à la société de musique, une distribution de pain et de vin aux vieillards de l'hospice, l'installation de jeux publics en plusieurs endroits et le pavoisement et l'illumination de la mairie. Le maire explique qu'en 1880 et 1881 la célébration n'a pas lieu car la majeure partie des habitants est cultivateur ou ouvrier et ne peut de ce fait se soustraire de leurs travaux. Seuls les notables assistent à cette époque aux fêtes des villes de Paris et Lille.

On trouve la trace de la fête de la Sainte Barbe à Wambrechies en 1909 avec l'organisation d'un banquet et la réception en mairie des pompiers afin de leur décerner des médailles d'honneur. En 1964, elle est annulée pour cause de deuil trop récent dans la compagnie, le sapeur Jupin André étant décédé en octobre. A la place, une messe de Ste Barbe est célébrée dans le courant de décembre. Le banquet sera finalement donné en février 1965 au café l'Hôtel des sapeurs-pompiers pour le départ du commandant Deroubaix qui démissionne pour raison de santé.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service propose par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales et Pierre Pennequin

Les Sapeurs Pompiers de Wambrechies

Poids : 2.16 Mo
Téléchargement [1]

MM. Muzin, desservant, Quentin, officier de santé et Lesage, cultivateur reçoivent quant à eux des éloges pour leur belle conduite pendant la durée de l'incendie.

Dans les années 1990, la commune décide de contractualiser l'association de longue date qui la lie à la commune de Quesnoy-sur-Deûle. La convention est signée le 30 janvier 1932 et prévoit l'intervention des sapeurs-pompiers à chaque sinistre contre une subvention annuelle de 300 Fr. A cela s'ajoute des indemnités pour déplacement. Citons l'incendie survenu au château Scalbert en mars 1944 qui a occasionné 1 950 Fr de frais que la commune doit payer aux pompiers de Quesnoy.

Les mesures de luttes

Le 12 juin 1866, le Préfet adresse un courrier au maire lui demandant la création d'un corps de sapeurs- pompiers communaux. « Malgré l'incontestable utilité des corps de sapeurs-pompiers, il n'en existe point encore dans votre commune. C'est une lacune regrettable et à laquelle il importerait de pourvoir dans le plus bref délai... Si la commune est dépourvue de pompe, il y aura lieu d'appeler le conseil à voter les ressources nécessaires pour l'acquisition d'un appareil de cette nature. Au besoin des souscriptions volontaires pourront être recueillies dans la commune et de mon côté, je suis disposé à accorder sur les fonds départementaux un subside proportionné aux sacrifices que la commune ou les habitants s'imposeront ». Il ne sera pourtant jamais créé de corps de sapeurs dans la commune, mais les municipalités successives prendront des mesures afin de lutter contre les incendies.

En 1867, le maire prend un arrêté défendant d'établir des meules de grains, paille ou fourrages à moins de 200 mètres des bâtiments ou à moins de 15 mètres des chemins ou sentiers publics.

DÉPARTEMENT DU NORD.
Commune de
MEULES DE GRAINS
PAILLE ou FOURRAGES.
Mesures de Précaution
CONTRE L'INCENDIE.
Arrêté du maire de Verlinghem, 1867

En 1966, à la suite de l'incendie (feu de toiture dans un garage et ses dépendances chemin de Messines) qui s'est déclaré chez Henri Lesage, le maire propose de revoir les emplacements des bouches d'incendie. Eugène Valembois, chargé d'examiner cette question, suggère qu'une prise pour bouche d'incendie avec 100 m de tuyaux soit en dépôt à la mairie. Avec le raccordement de la commune au réseau d'eau potable en 1968 seules sept bouches à incendie sont créées (quatre dans le centre, une au lieudit les Quatre Maisons, une à la Tuilerie et une autre au Grand Plaisir), elles seront 24 en 1986, ce matériel de premiers secours en cas d'incendie pouvant être utile avant l'arrivée des pompiers en cas de sinistre. En 1967, l'achat de 150 m de tuyaux, d'une lance et d'une prise pour bouche d'incendie est inscrit au budget additionnel.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales
Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évalorisation des collections patrimoniales des communes.
Nous contacter : archives@sivomano.fr
Sources : archives communales

Verlinghem

Les sapeurs pompiers
du Sivom alliance nord-ouest

Incendie des magasins du Nordia Saint-Ouen

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon 1er décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

Les Sapeurs Pompiers de Verlinghem

Poids : 266.32 Ko
Téléchargement [2]

cession de son père décédé. Entré au corps en mai 1940, à l'âge de 16 ans, il sera commandant de la compagnie jusqu'en 1986.

Dès 1949, la commune décide d'améliorer la caserne en construisant une porte d'entrée à ouverture rapide et une tour de séchage et de manœuvre. La porte sera achevée en 1949 et la caserne sera inaugurée en septembre 1950, en présence de sapeurs-pompiers des communes voisines, Marquette, La Madeleine, Wambrechies et Lille.

L'année 1951 sera marquée par deux incendies dans des usines andrésiennes. Le 1er se déclare le 5 mars dans la filature Lemaire Destombes. Les pompiers découvrent en arrivant sur les lieux les 3ème et 4ème étages de l'entrepôt de lin en feu et la toiture en partie effondrée. Ils évitent la propagation aux étages supérieurs et le feu est maîtrisé et éteint une heure plus tard. Le feu proviendrait de l'explosion d'une chaudière à mazout située au rez-de-chaussée. Les dégâts sont estimés à 5 ou 6 millions de francs. La filature sera incendiée pas moins de 10 fois en dix ans. Le 2ème incendie se déclare le 2 avril dans les logements des ouvriers étrangers des Ets Kuhlmann. Trois baraquements de 150m² construits en bois sont entièrement consumés par le feu. Pour remercier les pompiers du dévouement apporté lors de cet incendie, les Ets Kuhlmann vont verser une somme de 10 000 Fr. en faveur de la caisse de secours des pompiers de Saint-André. Le sapeur Herbaut sera blessé par l'effondrement d'un des baraquements en flamme. En 1957, le feu éclate à nouveau dans ces baraquements, les détruisant en quelques minutes.

En raison de l'importance des industries sur son territoire, la commune décide de se doter de tous les engins modernes de lutte contre l'incendie permettant aux pompiers d'être rapides et efficaces : une voiture ambulance en 1947,

Manoeuvre et tour de séchage, 1962

servant également au transport des enfants du Corbeau fréquentant les écoles communales, un fourgon de 1er secours en 1951, un fourgon pompe en 1958 et un autre en 1963. La ville comprend en effet un nombre important d'établissements présentant des risques particuliers d'incendie : plusieurs filatures, une usine de produits chimiques, 2 scènes, 2 hôpitaux ainsi qu'une salle de spectacles. D'autre part, par suite de l'aménagement de plusieurs lotissements, le nombre d'habitants à protéger n'a cessé de s'accroître passant de 5 000 habitants en 1940 à 10 000 en 1963.

Le 1er janvier 1968, la compétence communale de lutte contre l'incendie est transférée à la nouvelle CUDL. Ainsi 39 corps de sapeurs-pompiers, dont celui de Saint-André, sont regroupés pour ne former qu'une unité. Le détachement de Saint-André commandé par le commandant Nivesse, opère en 1er lieu sur le territoire de la commune et participe en renfort pour les interventions importantes dans le périmètre de la métropole.

La permanence de la caserne sera supprimée en 1982 ce qui entraînera la mise en place à Saint-André, 50 ans après son apparition en France, du n° d'appel 18. Auparavant, les Andrésiens devaient composer le 51.68.04 !

Le Service d' Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évaluation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Saint-André

Les sapeurs pompiers
du Sivom alliance nord-ouest

Les sapeurs-pompiers de Saint-André, 1950

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils s'attachaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « sauver ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1811, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

sivom alliance nord-ouest

Saint-André LEZ-LILLE

Les Sapeurs Pompiers de Saint André-lez-Lille

Poids : 1 Mo
Téléchargement [3]

et Vandermersch située rue de Warneton et le 2 juin 1903, un violent incendie éclate à nouveau, le soir, dans la même fabrique d'huile. En quelques instants, les flammes, alimentées par des matières essentiellement inflammables, prennent une extension considérable, et, malgré l'arrivée des pompiers de Lille, demandés téléphoniquement, tout est détruit. Les filatures ne sont pas épargnées non plus. Le 18 août 1897, un incendie allumé par la foudre se déclare dans la filature Poullier d'Halluin et Fils, rue de Lille, établissement occupant plus de 700 ouvriers.

En 1940 et 1973, ce sont les Ets Van Robaeys qui sont ravagés par les flammes. En 1994, c'est un employé « aviné » qui met le feu au hangar de lin. Les pompiers vont combattre sans relâche le foyer pendant 3 jours. En 1977, l'usine de recyclage de vieux papiers rue de la Prévôté brûle. Cet incendie dure plusieurs jours et nécessite l'intervention des pompiers d'Armentières, de Lille et de Tourcoing. Cette usine, ancêtre de la société CDI recyclage, brûlera encore de nombreuses fois.

La compagnie au XXème siècle

En 1914, l'effectif s'élève à une vingtaine d'hommes. La grande guerre frappe brutalement Quesnoy, la ville sera détruite à 95%. La ligne de front est installée à quelques kilomètres, les Anglais bombardent la commune et l'église est ravagée en 1917 par un incendie. Les dégâts causés au matériel et à l'habillement des pompiers sont estimés à 140 860 Fr. En 1922, le corps est réorganisé, 25 hommes assurent le service contre l'incendie sous les ordres d'Henri Delbecque. On commence à cette même époque à se rééquiper mais ce n'est qu'en 1929 qu'une nouvelle motopompe est livrée et qu'une sirène électrique est achetée. Au début des années 1930, la commune met ses pompiers à disposition de Verlinghem et Deûlémont. A cette époque, la compagnie possède deux motopompes et un véhicule pouvant les tracter, 2 échelles d'une hauteur de 12 m et une échelle à crochets, ainsi que 2 pompes à bras. En 1939, le chef de corps est Etienne Lesaffre. Le corps est composé de 31 hommes, dont 1 lieutenant, 1 adjudant, 2 sous-officiers, 27 caporaux et sapeurs. Ces hommes sont requis pour la défense passive. La déclaration de guerre sonne le départ des pompiers mobilisables.

Ils seront remplacés temporairement par de jeunes volontaires qui géreront les incendies dûs aux bombardements. Entre 1945 et la fin des années 1960, les pompiers connaissent des années sans heurt. Ils bénéficient de nouvelles tenues et de l'acquisition en 1961 d'un fourgon pompe tonne Berliet. En 1968, les pompiers deviennent communautaires, ils sont transférés à la communauté urbaine de Lille (CUDL). A Quesnoy, on transfère un agent communal, le matériel et la caserne située dans la mairie. C'est la fin des pompiers communaux. Les pompiers de Quesnoy vont perdurer jusqu'à l'heure actuelle et en 2010 ils inaugurent même une nouvelle caserne au Pas au (route de Comines).

Pompe à incendie de l'huilerie Ansar

Le Service d' Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évaluation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Quesnoy-sur-Deûle

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest

Incendie de l'huilerie Frein Ghestem Vandermersch en 1904

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon 1er décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1811, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

sivom alliance nord-ouest

Les Sapeurs Pompiers de Quesnoy-sur-Deûle

Poids : 1.42 Mo
Téléchargement [4]

groupement de pompiers en une unité officielle présenterait de sérieux inconvénients tant pour la commune que pour l'établissement, en particulier dans le cas toujours possible d'une simultanéité de sinistre. Les Ets Agache proposent de mettre à la disposition de la commune une pompe qui lui serait réservée. Après plusieurs études et de longues discussions, le maire opte pour le maintien en l'état des choses existantes, la commune étant assurée en cas de besoin, du concours d'un personnel aguerri, familiarisé avec un matériel en bon état, ce qui ne pourrait être obtenu avant plusieurs années en cas de création d'un groupe communal pour lequel il serait difficile de trouver du personnel. Les pompiers sont alors équipés d'une tenue en drap et treillis, de ceintures et bottes et de casques « Pompier » ; toutefois comme le casque militaire est beaucoup plus solide et résistant aux chocs, les pompiers désirent en obtenir 10. Ils ne sont pas dotés de bottes.

Avant guerre, cet état de chose n'offrait pas d'importance, mais les chaussures s'abîmant beaucoup pendant les incendies, ils sollicitent également l'attribution de 25 paires de bottes, une pour chaque pompier actif, ou des brodequins militaires. Le service incendie reçoit au titre de la défense passive des seaux de pompes portatifs, matériel sommaire, qui permettent de lutter contre un début d'incendie et d'en enrayer l'extension.

Un différend va opposer la commune à la SNCF durant plus d'un an. La SNCF se refuse à prendre en charge les frais qu'ont occasionnés les déplacements des pompiers Agache lors des incendies de wagons de lin survenus en gare les 23 décembre 1943 et 5 février 1944. Ce refus est motivé par le fait que, pour des sinistres non provoqués par des bombardements aériens, les frais doivent être réglés par les communes secourues. Le préfet ne tranchera cette question qu'en mars 1945 en annonçant que les frais de déplacement des pompiers sur ordre des autorités occupantes à l'occasion d'un sinistre survenu dans les locaux dont elles avaient la disposition, en l'occurrence la gare, incombent à l'Allemagne au même titre que les réquisitions abusives.

La fin des pompiers Agache

A la suite de la création du service départemental d'incendie et de secours en novembre 1947, la commune de Pérenchies ne possédant pas de service incendie régulièrement constitué est rattaché à Lille comme centre de 1er appel en cas d'incendie et à Armentières comme 2ème appel. Elle doit verser une cotisation de 46 260 Fr pour participation aux frais de service départemental. Les pompiers Agache n'interviendront donc plus que très rarement sur les départs de feu. L'un de leur dernier combat, relaté dans la presse, date de 1958. Le jeudi 5 juin, un incendie se déclare en début d'après-midi dans un groupe de maisons, rue du général Leclerc. Les pompiers des Ets Agaches, de Lomme et de Lille interviennent rapidement et, à 18 heures, le feu est complètement maîtrisé. Il semble avoir pris naissance au grenier du 78, puis s'être propagé aux maisons voisines. Bien que l'origine de l'incendie ne puisse être décelée, l'idée de malveillance semble écartée. Deux maisons sont entièrement détruites et inhabitables.

Pompiers Agache, 1960

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évalorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales et association « Si Pérenchies m'était contée... »

Pérenchies

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest

Pompiers Agache, 1948

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « sauver ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1811, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

Les Sapeurs Pompiers de Pérenchies

Poids : 760.89 Ko
Téléchargement [5]

Convoi mortuaire de Albert Baroux, 25 avril 1955

feu, celui-ci étant alimenté par des déchets de papiers. Les déombres devront être noyées durant plus de deux jours afin de circonscrire un éventuel départ de feu. Le sous-lieutenant Albert Baroux doit s'aliter après avoir marché dans l'eau et la glace pendant 11 heures. Déjà, en 1920 un terrible incendie que les pompiers avaient combattu activement avait ravagé les magasins de la papeterie Clabaut faisant des dégâts estimés à 1 million et demi de francs.

Si les incendies sont légion dans une ville industrielle comme Marquette, les pompiers sont appelés pour effectuer des opérations de sauvetage sur d'autres types de sinistres. Ce fut le cas en 1907, lorsque la minoterie Desprez, située au Pont de l'Epinette, s'effondre peu avant midi, ensevelissant sous les déombres la plupart des ouvriers. A midi moins le quart, la partie supérieure de l'édifice (l'immeuble comprend sept étages) cède et s'écroule, déterminant la chute successive des étages inférieurs sur le sol. La pièce du rez-de-chaussée n'est plus qu'un immense amas de déombres, dans lequel gisent pêle-mêle le matériel, les outils et les cadavres des ouvriers. Un premier appel fait, peu après la catastrophe, révèle l'absence de huit ou dix ouvriers. A la première nouvelle de l'accident, les pompiers de Marquette accourent sur les lieux. Des pans de mur menacent de s'abattre à tout instant et de faire de nouvelles victimes parmi les imprudents qui se tiennent trop près du bâtiment. Devant la gravité du feu, il est fait appel au bataillon de Lille. Les pompiers envoient sur les lieux leur grande échelle d'incendie avec plusieurs hommes. Le commandant du bataillon procède à un rapide examen de la situation et fait abattre un pan de mur à peu près suspendu dans le vide et qui tient au reste du mur si légèrement que tous s'attendent à le voir choir d'un moment à l'autre.

La fin des pompiers communaux

En 1966, le corps des sapeurs-pompiers de Marquette-lez-Lille célèbre le centième anniversaire de sa fondation. De grandes manifestations sont organisées à cette occasion. Les festivités débutent le 2 juillet par une retraite au flambeau. Le dimanche 3 juillet dans la matinée sont organisés des concours de tir et de cliques (fanfares). C'est également l'occasion d'inaugurer la nouvelle caserne construite sur l'emplacement de l'ancien dépôt de pompe et le maire, Michel Delebarre, remet des médailles aux pompiers méritants. En 1968, après la création de la communauté urbaine de Lille, la compétence service de secours contre l'incendie est transférée à la CUDL qui se substitue aux communes pour assurer la gestion des corps des sapeurs-pompiers. Les pompiers de Marquette ne sont donc plus à la charge de la commune.

Malgré les efforts du maire de l'époque, Jean Delebarre, la caserne fermera ses portes en 2008, faute de nouvelles recrues. Il existe encore de nos jours, des sapeurs-pompiers volontaires résidant dans la commune, dépendant de la caserne de Marcq-en-Barœul.

Le Service d' Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évalorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Marquette lez Lille

Les sapeurs pompiers
du Sivom alliance nord-ouest

Sapeurs-pompiers de Marquette-lez-Lille, 1920

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, inventeur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon 1er décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1811, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

sivom alliance nord-ouest

MARQUETTE

Les Sapeurs Pompiers de Marquette-lez-Lille

Poids : 920.52 Ko
Téléchargement [6]

ment leur besogne, la commune n'ayant pas connu d'incendie depuis le début du siècle.

L'eau et le feu

Aucune rivière ou ruisseau ne traverse la commune, si bien qu'il n'existe ni lavoir, ni abreuvoir et en cas d'incendie les habitants ne disposent d'aucun point d'eau pour le combattre efficacement. En 1932, la municipalité de Lompret décide donc de doter la commune en eau potable. Le projet de la Société des Eaux du Nord pour la pose de canalisations prévoyait la pose d'une bouche d'incendie. Les travaux devaient commencer à l'été 1933 pour s'achever en 1934. Un décret du 8 août 1934 va ramener la subvention du ministère de l'Agriculture de 60% à 35%. Ce décret ne prend plus en compte les régions dévastées, ni l'importance des destructions d'immeubles du fait de la guerre. La dépense s'élevant à 585 513 Fr, le projet n'aboutit pas.

En 1953, les prémices de l'eau courante arrivent à Lompret avec l'installation d'une conduite d'eau potable à la Cité Familiale, allée du Croquet. Puis, en 1960, un deuxième projet d'alimentation en eau potable est proposé. Avant cette date, peu de confort, beaucoup de foyers ne disposaient pas d'eau courante. Il fallait se rendre au puit, parfois collectif, la circulation ne se faisait que par des routes pavées, dignes d'un « Paris-Roubaix ». Entre 1966 et 1968, après l'agrandissement du village par la construction du lotissement du Croquet (62 maisons sortent de terre à la Cité Familiale), la modernisation des infrastructures suit. Les pavés de Lompret font peu à peu place à des chaussées asphaltées et la municipalité décide d'en profiter pour y enfouir tous les réseaux de distribution indispensables

Château villers après l'incendie, 2000

à un mode de vie moderne. L'alimentation en eau à cette époque est en effet assurée par des moyens précaires, puits individuels de faible profondeur et des forages privés creusés dans les jardins à proximité des étables et bien souvent des fosses d'aisance, n'offrant aucune garantie de débit et de potabilité.

Cette fois, l'affaire est conclue et l'adjudication est lancée le 10 avril 1959. Dans les trottoirs éventrés sont alors installées les canalisations d'eau attendues depuis si longtemps. Dans le cahier des charges accepté par le maire, il est prévu que la lutte contre l'incendie soit assurée par neuf bouches d'incendie. En 1960, deux de plus sont proposées, l'une dans le chemin d'accès au château de la Phaleoque et devant servir au Centre de Repos de la CAF et l'autre dans la rue Paul Brame et devant servir au nouveau groupe scolaire. En 1966, afin de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie, deux autres nouvelles bouches d'incendie sont posées côté Cité Familiale.

Dans un article de la Voix du Nord paru en 1965, la doyenne de Lompret, Mme Delbarre, alors âgée de 89 ans, montre fièrement le robinet qui amène l'eau courante dans sa cuisine à la correspondante et lui dit « finie la corvée d'eau au puit ».

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail d'évalorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Lompret

Les sapeurs pompiers
du Sivom alliance nord-ouest

Manoeuvre de pompiers, début XXe siècle

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désigné à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon 1er décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, casernés et portant l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés de ces mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

sivom alliance nord-ouest

LOMPRET

Les Sapeurs Pompiers de Lompret

Poids : 729.66 Ko
Téléchargement [7]

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest

Lambersart

Les incendies

Du 28 au 31 mai 1940 des combats acharnés ont lieu dans la banlieue sud et ouest de Lille notamment à Canteleu Lambersart. C'est à 10 heures 30, le 30 mai 1940 que la fusillade et le bombardement débutent. Quand vers 12 heures 30, le maire par intérim Pierre Nuytten quitte la mairie pour aller déjeuner, il est forcé de s'abriter dans une cave et ne peut en ressortir que le lendemain vers 9h du matin, quand la bataille est terminée. A ce moment, la mairie des Charmettes brûle ainsi que les maisons voisines. Dès le 8 juin 1940, date du premier conseil municipal après l'incendie des Charmettes, le conseil s'organise pour reconstituer les archives détruites. En effet, tout semble avoir brûlé, il ne reste plus aucune archive ni document courant, les registres d'état civil, le cadastre et les matrices cadastrales n'existent plus. Ce n'est malheureusement pas la première fois que les archives de la commune partent en fumée. Déjà, lors de l'incendie du Palais de Justice de Lille en 1946, les registres de l'état civil de la commune, datant de 1737 à 1822, avaient été détruits.

L'intervention des pompiers de Lille, puis de Lomme

En 2007, quatre registres aux délibérations du conseil municipal ont été retrouvés. Ils couvrent la période 1852 à 1898. Reste que pour écrire l'histoire de la commune subsiste un vide de plus de 50 ans. Nous retrouvons trace de dépenses pour l'intervention des pompiers de Lille en 1928, mais plus aucune des deux compagnies de pompiers que comptait la commune. Il semble donc, que comme de nombreuses villes limitrophes de Lille, cette dernière ait proposé à Lambersart dans les années 1910, l'intervention de ses pompiers en cas de sinistre grave ainsi que la location contre rétribution de sa pompe à vapeur (200 Fr pour la pompe et 4 Fr par pompier pour 6 heures).

Durant la 2ème Guerre mondiale, la collaboration avec la ville de Lomme renaît. Le 2 août 1942, le maire fait connaître au conseil qu'il a reçu de M. le maire de Lomme un projet d'accord intercommunal concernant l'intervention des pompiers de Lomme en cas d'incendie sur Lambersart. Cet accord prévoit une participation annuelle de Lambersart de 1 franc 50 par habitant ainsi que les frais de déplacement. Ainsi que l'écrit M. le maire de Lomme, l'accord qui existe entre Lomme et Lambersart est un accord tacite, alors qu'entre Lille et Lambersart, il existe une convention.

Durant les décennies suivantes, la commune, divisée en deux secteurs, sera rattachée aux centres de secours de Lille et Lomme. Les quartiers de Canteleu et de la Cité Familiale rattachés à Lomme et ceux du Canon d'Or et du Bourg à Lille.

Ducasse au café « Sapeur pompier » dans le quartier du Bourg, 1930

La Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Sapeurs-pompiers, début XXe siècle

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon 1er décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, à leur tour chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

SP Lambersart.indd Plan de 1 sur 2 - Pages (8, 1) 30/11/2007 16:44:01

Les Sapeurs Pompiers de Lambersart

Poids : 1.72 Mo
Téléchargement [8]

Les Sapeurs Pompiers de Bondues

Poids : 521.82 Ko
Téléchargement [9]

URL de la source (modifié le 20/02/2018 - 11:21):
https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/documentation/les-sapeurs-pompiers-du-territoire

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_wambrechies.pdf
[2] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_verlinghem.pdf
[3] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_st_andrr.pdf
[4] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_quesnoy.pdf
[5] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_prrenchies.pdf
[6] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_marquette.pdf
[7] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_lompret.pdf
[8] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_lambersart.pdf
[9] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/sp_bondues.pdf